



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration et de l'Asile à la question parlementaire 7423 du 23 décembre 2022 de l'honorable députée Stéphanie Empain

1) Monsieur le Ministre a-t-il des informations plus précises concernant ces violations des droits humains et celles-ci ont-elles déjà été abordées au sein du Conseil européen ?

Le Ministre est au courant des allégations rapportées par plusieurs médias en date du 5 décembre 2022. Il ne dispose cependant pas d'informations plus précises et ne saurait s'exprimer sur les discussions au sein du Conseil européen, qui réunit les chefs d'Etat ou de gouvernement.

2) Quelles sont les pistes que le ministère des Affaires étrangères et européennes poursuit au niveau de l'UE pour que l'accueil aux frontières extérieures se fasse de manière humaine ?

Au niveau européen, le Luxembourg soutient sans ambiguïté le respect des droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'Union. Il accueille favorablement les efforts des agences et organismes chargés de surveiller le respect des normes de droit international et européen, notamment des dispositions de la directive « accueil ».

3) Quelles procédures ont été déclenchées au niveau européen pour assurer que les responsables de ces traitements violents soient tenus responsables ?

Le droit d'enquête et d'instruction relatif à des infractions pénales commises sur son territoire national incombe aux autorités judiciaires de l'Etat membre concerné.

4) Existe-t-il des rapports de Frontex sur les incidents susmentionnés ? Dans la négative, quelle en est la raison ?

Dans sa réponse aux médias ayant rapporté les violations, l'Agence Frontex indique avoir enregistré 10 rapports « d'incidents sérieux » à la frontière turco-bulgare au cours de 2022. Parmi ces rapports, aucun n'aurait trait aux allégations du 5 décembre. Les informations ont été communiquées à l'Officier des droits fondamentaux de l'Agence, qui décide s'il y a lieu d'ouvrir une enquête ou non. Aucun rapport spécifique sur les incidents susmentionnés n'a été partagé avec les Etats membres.

Luxembourg, le 20 janvier 2023

(s.) Jean Asselborn

Ministre des Affaires étrangères et européennes